



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Pêche Plaisance

La revue de la Plaisance et de toutes les Pêches en mer

Bulletin d'information officiel de la FNPPSF

Trimestriel N°22 Juin 2009

**Les antifoulings
Observer la mer**

**Pharmacie de bord
Techniques simples
Pêche expérimentale**

FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

S O M M A I R E

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualités Nationales P 6 à 13
- Zoom sur les régions P 14 à 21

REPORTAGES PÊCHE PLAISANCE

- Pharmacie de bord P 22
- Défi méditerranéen 2009 P 23
- Maquereau à la traîne P 24
- Bien observer la mer et le ciel P 25
- Les antifoulings 1^{re} partie P 26 et 27
- La pêche au lieu P 28
- Conseils et sécurité P 28
- La pêche aux étrilles P 29
- Pêche expérimentale P 29
- Des techniques simples... P 30 à 31
- Savoir retirer un hameçon P 32
- Fiche sécurité P 33

DIVERS

- Belles prises P 34
- Brèves maritimes P 35
- Nécrologie P 35

VIE DES PORTS ET GENS DE MER

- Carantec P 36
- Brest Moulin Blanc -Riec s/Belon - Hennebont P 37
- Diélette - Cancale - Port-Lerat P 38
- Binic - Batz s/Mer P 39
- Bourgenay - Clion s/Mer P 40
- Anglet - Plaine s/Mer P 41
- Perros-Guirec - Odet P 42
- Valras - Tranche s/Mer P 43
- Aigues Mortes P 44

AU PÊCHEUR GOURMAND

- Rouget aux petits légumes et embeurrée de topinambours P 45

www.fnppsf.fr

fnppsf@wanadoo.fr

PÊCHE PLAISANCE N°22 - JUIN 2009

Bulletin de liaison de la FNPPSF

Directeur de la publication : Jean KIFFER
Assistante : Muriel JOURDREIN

FNPPSF

BP N°14

29393 QUIMPERLÉ Cedex
Tél./ Fax 02 98 35 02 81

Ont collaboré :

Guy PERRETTE	Jean-Claude CHAULET
Jean LEPIGOUCHET	Matthieu GIROLET
Christian SAINT-JALMES	Jean FANFOUAIS
Loïc RIVOALLAN	Landry METRIAUX
Annick DANIS	Patrick CARIOU
Paul VINAY	Thierry CARRE
Alain MESSAGER	Michel LE BRIS
Alain THERET	Jean-Claude MEISS
Michel BERNARD	Serge SOLER
Alain BAYAERT	Gilles BOUCAND
Guy VERMERSCH	Yannick DOSSET

Photos : Jean-François Le Roux
Jacques Le Baill - www.penfoulic.com

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'Association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire N° 01.12.GB5896
ISSN 249-9630 - Dépôt légal juin 2008

Prix : 2,75 €

Tirage : 16 500 exemplaires

Mise en page Imp. de l'Atlantique 02 98 60 70 41
Concarneau

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'Août 1681)

Editorial

La pêche de loisir en mer en danger...

Le Grenelle de la mer bat son plein. Les quatre groupes constitués ont rendu leurs premières conclusions. Une série de réunions décentralisées a été organisée sur toutes les façades maritimes de manière à consulter l'ensemble des acteurs concernés. Des tables rondes se dérouleront début juillet et les participants auront la lourde tâche de synthétiser plus de 600 propositions et de rendre les derniers arbitrages. Nous déplorons vivement ne pas avoir été conviés aux travaux du groupe 2. En notre absence, certaines ONG et les représentants des pêcheurs professionnels se sont livrés à une attaque en règle contre la pêche de loisir sous forme d'une contribution et se sont empressés d'en informer la presse. Tout cela n'est pas très correct ! En réponse à ces manœuvres, nous avons à notre tour déposé, lors des réunions décentralisées, une contribution s'appuyant sur la charte validée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les dispositions contenues dans cette charte sont, à l'évidence, suffisantes pour encadrer correctement la pêche de loisir et vont déjà bien au-delà des directives très récemment mises en place au niveau européen ! Il est pour le moins paradoxal de constater le caractère excessif des mesures que certains proposent pour encadrer la pêche de loisir dont les prélevements sont infimes (moins de 2% de ceux opérés par les pêcheries professionnelles) alors que rien de tangible n'est par ailleurs proposé concernant les pêches intensives pourtant à l'origine de la raréfaction de la plupart des espèces : thon rouge, anchois, cabillaud, poissons de grand fond...

De qui se moque-t-on ? L'heure est grave, la pêche en mer est clairement en danger. Je vous demande de rester calmes et déterminés... Je comprends votre colère devant de tels procédés et je ressens comme vous un profond sentiment d'injustice. Soyez assurés que nous allons tout faire pour préserver le libre exercice de notre activité et défendre nos droits. Je veux encore croire que le bon sens et la sérénité finiront par l'emporter.

Nous espérons aussi que les responsables des Affaires Maritimes de certains quartiers finiront par comprendre le bien-fondé de nos propositions. Cela passe nécessairement par un dialogue permanent entre usagers et autorités concernées et la mise en place d'une véritable concertation. La récente publication d'un arrêté à l'initiative de la DRAM de Haute Normandie, par exemple, établi après une parodie de concertation, nous laisse à penser qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour parvenir à un fonctionnement satisfaisant. La mise en place de comités de suivi de façade pourrait être une ébauche de solution à condition que les mesures finalement retenues soient élaborées et négociées avec les acteurs concernés. Je ne suis pas sûr que cela soit possible sans une modification profonde des structures actuelles tant l'attitude et la perception de certaines autorités en place nous paraissent en complet décalage avec les objectifs à atteindre !

Comme vous pouvez le constater, il nous reste donc beaucoup à faire sur notre territoire mais aussi dans le cadre des institutions européennes. Pour avoir suivi attentivement les travaux de la commission européenne chargée de la politique des pêches et notamment l'adoption de ce fameux article 47, fort heureusement amendé et qui prévoit, pour les espèces faisant l'objet d'un plan de reconstitution, d'insérer les prélevements de la pêche de loisir dans les quotas

nationaux de chaque pays concerné, j'en suis arrivé à la conclusion que nous ne sommes pas suffisamment représentés auprès de cette commission. Je ne reviendrai pas sur les silences et les absences inexplicables des industriels de la filière halieutique française. C'est tout simplement consternant ! Avec le soutien de nos partenaires habituels que je tiens ici à remercier, je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux. Dans le cadre de notre récent congrès, nous avons décidé d'en faire un de nos objectifs prioritaires et d'y consacrer une part significative de notre budget. Nous avons déjà pris contact avec les principaux organismes européens représentatifs de manière à intensifier notre participation. Nous allons parallèlement contacter nos élus au parlement européen et leur demander de se positionner sur ces questions importantes. Dans le même temps, je viens de recevoir un courrier du président de la commission européenne des pêches qui me laisse un peu perplexe. Visiblement conscient de l'importance de la pêche de loisir en Europe, notamment en France, M. J. Borg s'attache à rappeler le sens de sa démarche et à minimiser les impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sans vraiment prendre conscience de la dangerosité de ses propositions si elles sont appliquées sans analyses et réflexions préalables. On voit bien que, sans une représentation forte et efficace, nous risquons d'être confrontés dans les années à venir à de graves difficultés dont les conséquences pourraient être désastreuses pour toute la filière halieutique et nautique. A nous de relever ce nouveau défi, d'être plus présents de manière à défendre et promouvoir efficacement une pêche de loisir propre et durable, respectueuse de la ressource et de l'environnement. Nous nous sommes rendus très récemment à un colloque national à l'initiative de la SNSM. Inutile de présenter davantage cette institution qui participe grandement à notre sécurité quotidienne en mer. Nous sommes favorables au développement d'un partenariat accru avec la SNSM et les autres acteurs concernés. Un des premiers objectifs pourrait être l'élaboration et la publication de fiches de sécurité élaborées en commun et largement diffusées à tous les usagers de la mer.

Il devrait en découler d'autres actions du même type dont le principal objectif est d'améliorer notre sécurité au quotidien.

Je ne voudrais pas clore cet editorial sans vous rappeler plus que jamais l'impérieuse nécessité de se rassembler pour faire valoir nos droits mais aussi sensibiliser le plus grand nombre d'entre nous aux bonnes pratiques dans le cadre de notre activité de loisir. Beaucoup d'entre vous l'ont entendu, nous ont rejoints ou s'apprêtent à le faire. Il reste encore beaucoup à faire. Je compte sur vous...

Jean Kiffer,
votre Président
National

